

CONSEIL  
SUPÉRIEUR  
DE L'ÉDUCATION

Formation ordinaire:  
Évolution du profil  
démographique et scolaire de la  
population étudiante au collégial

Études et recherches



La reproduction de ce document est autorisée à des fins éducatives ou de recherche à condition que l'extrait ou l'intégralité du document soit reproduit sans modification.

La mention de la source est obligatoire.

Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en formulant une demande au guichet central du Service de la gestion des droits d'auteur des Publications du Québec à l'aide d'un formulaire en ligne accessible à l'adresse suivante : [droitauteur.gouv.qc.ca/autorisation.php](https://droitauteur.gouv.qc.ca/autorisation.php), ou en écrivant un courriel à : [droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca](mailto:droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca).

Le [Conseil supérieur de l'éducation](#) a confié la coordination de la préparation et de la diffusion du présent document de recherche à sa présidence. Ce document et les positions qu'il peut contenir n'engagent pas le Conseil ni ses instances consultatives.

#### **Rédaction et recherche**

**Hermann Enomana**, agent de recherche

#### **Révision linguistique**

**Des mots et des lettres**

#### **Comment citer cet ouvrage :**

Enomana, Hermann (2022). *Formation ordinaire : évolution du profil démographique et scolaire de la population étudiante au collégial*, Études et recherches, Québec, Conseil supérieur de l'éducation, 19p.

Dépôt légal

**Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021**

ISBN : 978-2-550-91076-3 (version PDF)

© **Gouvernement du Québec, 2021**

Ce document a été produit dans l'esprit d'une rédaction épiciène, c'est-à-dire d'une représentation équitable des femmes et des hommes.

## Avis aux lectrices et aux lecteurs

Le Conseil supérieur de l'éducation peut, pour accomplir sa mission, effectuer ou faire effectuer des études et des recherches qu'il juge nécessaires à la préparation des avis ou des rapports qu'il produit. le cas échéant, il peut décider de rendre publiques de telles productions s'il estime que la richesse et l'utilité potentielle des renseignements colligés le justifient. C'est dans cette perspective que le Conseil publie le présent document. Ce document est issu des travaux de recherche qui alimentent la production d'un avis de la Commission de l'enseignement et de la recherche au collégial portant sur les nouveaux besoins de formation des étudiantes et des étudiants au collégial.

Les consultations proposées ou menées en vue de la réalisation de ce document respectent les balises de l'article 2.5 de l'énoncé politique des trois Conseils fédéraux, à savoir qu'ils servent exclusivement à des fins d'évaluation, de gestion ou d'amélioration, et ne constituent pas de la recherche.

Le Conseil supérieur de l'éducation met à la disposition des personnes intéressées par les enjeux de la formation collégiale ce portrait statistique, lequel présente les tendances liées à l'évolution du profil démographique et scolaire de la population étudiante du réseau collégial du Québec.

# Table des matières

<b>Avis aux lectrices et aux lecteurs</b> .....	<b>III</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>1</b>
<b>1 Profil démographique de la population étudiante à la formation ordinaire: de 1992-1993 à 2018-2019</b> .....	<b>3</b>
<b>2 Profil scolaire de la population étudiante à la formation ordinaire: de 1992-1993 à 2018-2019</b> ..	<b>8</b>
<b>Conclusion</b> .....	<b>17</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>18</b>

## Liste des tableaux

<b>Tableau 1.1</b>	Répartition en pourcentage de l'effectif de la formation ordinaire selon le groupe d'âge au 30 septembre de l'année scolaire d'admission : de 1992-1993 à 2018-2019 . . . . .	5
<b>Tableau 1.2</b>	Répartition en pourcentage de l'effectif de la formation ordinaire au collégial selon le statut juridique au Canada : de 1992-1993 à 2018-2019 . . . . .	7
<b>Tableau 2.1</b>	Répartition en pourcentage de l'effectif de la formation ordinaire selon le bloc régional de fréquentation : de 1992-1993 à 2018-2019 . . . . .	9
<b>Tableau 2.2</b>	Répartition en pourcentage de l'effectif de la formation ordinaire selon la famille de programmes : de 1992-1993 à 2018-2019 . . . . .	14

## Liste des graphiques

<b>Graphique 1.1</b>	Évolution de l'effectif de la formation ordinaire : de 1992-1993 à 2018-2019 . . . . .	3
<b>Graphique 1.2</b>	Âge moyen de l'effectif de la formation ordinaire au 30 septembre de l'année scolaire d'admission : de 1992-1993 à 2018-2019 . . . . .	4
<b>Graphique 1.3</b>	Répartition en pourcentage de l'effectif selon le sexe : de 1992-1993 à 2018-2019 . . . . .	6
<b>Graphique 2.1</b>	Répartition en pourcentage de l'effectif de la formation ordinaire selon le type de formation : de 1992-1993 à 2018-2019 . . . . .	10
<b>Graphique 2.2</b>	Répartition en pourcentage de l'effectif de la formation ordinaire selon le type de fréquentation scolaire : de 1992-1993 à 2018-2019 . . . . .	11
<b>Graphique 2.3</b>	Répartition en pourcentage de l'effectif de la formation ordinaire selon la langue d'enseignement : de 1992-1993 à 2018-2019 . . . . .	12
<b>Graphique 2.4</b>	Évolution de l'effectif et de la proportion de personnes inscrites à un programme ATE : de 1992-1993 à 2018-2019 . . . . .	15
<b>Graphique 2.5</b>	Évolution de l'effectif et de la proportion de personnes qui suivent un cheminement DEC-BAC : de 1992-1993 à 2018-2019 . . . . .	16

## Liste des sigles et des acronymes

**AEC** Attestation d'études collégiales

**ATE** Alternance travail-études

**DEC** Diplôme d'études collégiales

**SOCRATE** Système de gestion de l'effectif étudiant au collégial

# Introduction

En 1993, l'Assemblée nationale du Québec adoptait la Loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et d'autres dispositions législatives. Cette réforme, aussi désignée comme la réforme Robillard, du nom de la ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science qui en a été l'instigatrice, a donné lieu aux mesures de renouveau qui ont modifié en profondeur l'enseignement collégial québécois (ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, 1993, p. 13). Si à l'époque, cette réforme se proposait d'apporter des réponses aux préoccupations du milieu collégial (ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, 1993, p. 5-6), force est de constater que ces dernières ont bien changé aujourd'hui. Depuis 1993, les collèges ont évolué dans un environnement externe qui s'est transformé au fil des années, avec pour conséquence l'apparition de nouveaux défis pour le réseau collégial. Le Québec est en effet en grande mutation, les changements démographiques et les pressions socioéconomiques contribuant à changer son visage et de ce fait celui de la population étudiante au collégial. Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de connaître les caractéristiques de la population étudiante qui fréquente actuellement les établissements québécois du collégial pour déceler les changements qui pourraient constituer des défis pour la formation collégiale. C'est l'objectif de ce document qui propose d'illustrer les tendances liées à l'évolution du profil démographique et scolaire de la population étudiante inscrite à la formation ordinaire<sup>1</sup> (ou enseignement ordinaire) depuis la dernière réforme majeure de l'enseignement collégial de 1993 jusqu'à nos jours. Il répond aux questions suivantes : qui sont les étudiantes et les étudiants au collégial aujourd'hui, et ont-ils les mêmes caractéristiques démographiques ou font-ils les mêmes choix scolaires que les personnes qui fréquentaient le collégial il y a presque trente ans?

Le portrait a été établi à partir des données démographiques et scolaires obtenues auprès du ministère de l'Enseignement supérieur. Les données utilisées ici proviennent du système Socrate<sup>2</sup> (Système de gestion de l'effectif étudiant au collégial) et concernent l'ensemble des personnes qui suivent une formation ordinaire dispensée au collégial aux trimestres d'automne, d'hiver ou d'été pour chacune des années scolaires allant de 1992-1993 à 2018-2019<sup>3</sup>. L'effectif annuel correspond à l'ensemble de personnes qui se sont inscrites à au moins un programme de la formation ordinaire durant l'année scolaire. On considère que chaque année scolaire commence à partir du trimestre d'automne. Dans le cas de la notion d'effectif, une personne n'est comptée qu'une seule fois par année scolaire, même si elle est inscrite à plusieurs programmes ou à différents organismes. Par exemple, si l'étudiante ou l'étudiant est inscrit dans la même

- 1 Les programmes offerts à la formation ordinaire constituent des formations préuniversitaires ou techniques qui conduisent au diplôme d'études collégiales (DEC). Les personnes qui la fréquentent peuvent également prendre part à des cheminements d'accueil ou de transition, des formations hors programmes ou des préalables universitaires. Les travaux en cours à la Commission de l'enseignement et de la recherche au collégial portent exclusivement sur la formation ordinaire dispensée au collégial. C'est pour cette raison qu'est présenté dans ce document un portrait démographique et scolaire des étudiantes et des étudiants qui suivent uniquement une formation ordinaire au collégial.
- 2 Le système Socrate (Système de gestion de l'effectif étudiant au collégial) collecte les données transmises par les collèges sur le cheminement des étudiantes et étudiants (dossier d'identité, citoyenneté, inscriptions, résultats, etc.), en contrôle la qualité, puis en effectue la diffusion, notamment auprès des réseaux collégial et universitaire. De plus, le système Socrate est à la base du processus de financement des collèges (ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2019, p. 20).
- 3 L'année 2018-2019 a été retenue, car au moment de la rédaction du document, il s'agissait des plus récentes données confirmées disponibles en ce qui concerne les effectifs du réseau collégial dans le système Socrate.

année scolaire dans un programme à l'enseignement ordinaire (diplôme d'études collégiales, ou DEC) et dans un autre à la formation continue (attestation d'études collégiales, ou AEC), la règle de décision donnera priorité au programme qui permet l'obtention d'un DEC. S'il est inscrit en même temps dans un programme à l'enseignement ordinaire à temps plein et dans un autre programme à l'enseignement ordinaire à temps partiel, la règle de décision donnera priorité au programme DEC à temps plein, dans ce cas-ci. Les caractéristiques correspondent à celles du trimestre d'occurrence<sup>4</sup> avec une préférence donnée au trimestre d'automne, ensuite au trimestre d'hiver et puis au trimestre d'été. Par exemple, si une personne est inscrite pendant les trois trimestres, le trimestre d'occurrence est le trimestre d'automne. Si elle est inscrite en hiver et en été, alors le trimestre d'occurrence est le trimestre d'hiver. Si elle est uniquement inscrite en été, le trimestre d'occurrence est le trimestre d'été.

Dans un premier temps, nous présentons l'évolution du profil démographique de la population étudiante à la formation ordinaire à partir des variables telles que :

- L'effectif annuel
- L'âge
- Le sexe
- Le statut juridique au Canada

Dans un deuxième temps, nous présentons l'évolution du profil scolaire des étudiantes et des étudiants inscrits à la formation ordinaire à partir des variables suivantes :

- L'effectif annuel selon le bloc régional de fréquentation
- Le type de formation
- Le type de fréquentation scolaire
- La langue d'enseignement de l'organisme collégial
- Les domaines d'études
- L'indicateur d'alternance travail-études
- L'indicateur de cheminement DEC-BAC

Bien que ce portrait soit non exhaustif, il permet d'illustrer l'évolution au fil des ans de la diversité de la population étudiante au collégial au Québec. Il est également important de préciser que dans cette analyse descriptive, seules les tendances de l'évolution sont présentées sans explications sur les éléments qui peuvent les avoir influencées.

4 Le trimestre d'occurrence est le trimestre des caractéristiques avec préférence donnée au trimestre d'automne, ensuite au trimestre d'hiver, puis au trimestre d'été.





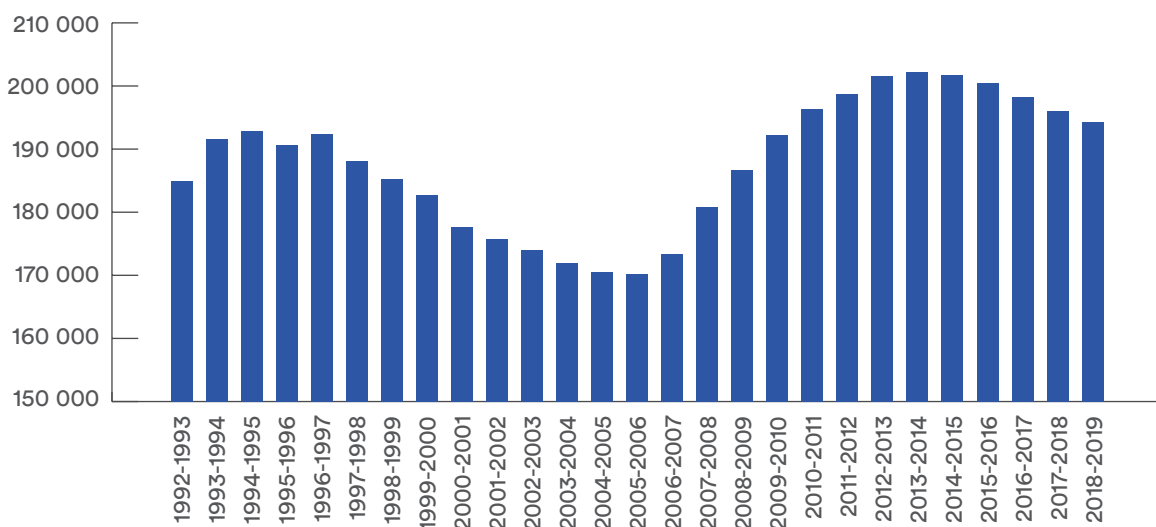
# 1 Profil démographique de la population étudiante à la formation ordinaire : de 1992-1993 à 2018-2019

## Évolution de l'effectif de la formation ordinaire

Comme l'illustre le graphique 1.1, la formation ordinaire a vu son effectif augmenter entre 1992 et 2019. Son effectif est passé de 184 987 en 1992-1993 à 194 334 en 2018-2019, soit une hausse d'environ 5%. Toutefois, si l'effectif a augmenté entre 1992 et 2019, son évolution au fil des années a été non linéaire. En effet, entre 1992 et 2006, la formation ordinaire a connu une tendance à la baisse de son effectif, qui est passé de 184 987 en 1992-1993 à 170 209 en 2005-2006. Entre 2005 et 2015, par contre, la tendance était à la hausse. On est passé de 170 209 en 2005-2006 à 201 750 en 2014-2015. Depuis 2014-2015, la tendance est une nouvelle fois à la baisse.

**Graphique 1.1**

Évolution de l'effectif de la formation ordinaire : de 1992-1993 à 2018-2019



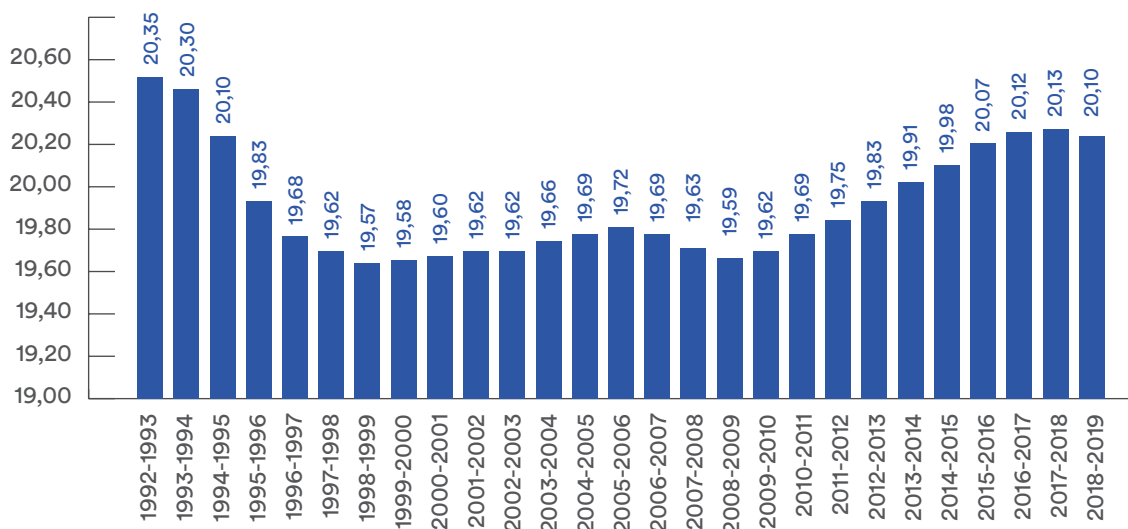
Source : Système de gestion de l'effectif étudiant au collégial (Socrate), ministère de l'Enseignement supérieur. Traitement des données effectué par le Conseil supérieur de l'éducation, novembre 2020 (Réf. : effectif\_an\_CSE.xlsx).

## Évolution de l'âge moyen et des groupes d'âge de l'effectif inscrit à la formation ordinaire

Comme le montre le graphique 1.2, entre 1992 et 2000, on observe en moyenne un rajeunissement de la population étudiante inscrite à la formation ordinaire. L'âge moyen est en effet passé d'environ 20,35 ans en 1992-1993 à environ 19,58 ans en 1999-2000. Entre 2000 et 2010, l'âge moyen est resté relativement stable. Durant la dernière décennie, on note une tendance à la hausse de l'âge moyen des étudiantes et des étudiants inscrits à la formation ordinaire. Il est passé d'environ 19,69 ans en 2010-2011 à environ 20,10 ans en 2018-2019, soit un niveau inférieur à celui observé en 1992-1993.

**Graphique 1.2**

Âge moyen de l'effectif de la formation ordinaire au 30 septembre de l'année scolaire d'admission : de 1992-1993 à 2018-2019



Source : Système de gestion de l'effectif étudiant au collégial (Socrate), ministère de l'Enseignement supérieur. Traitement des données effectué par le Conseil supérieur de l'éducation, novembre 2020 (Réf. : effectif\_an\_CSÉ.xlsx).

Le tableau 1.1 présente la répartition de l'effectif selon le groupe d'âge. Chaque année depuis 1992-1993, le groupe d'âge majoritaire a toujours été le groupe des 18-19 ans (plus de 40 % de l'effectif chaque année). Il est suivi par celui des 17 ans et moins (plus de 24 % de l'effectif chaque année) et par celui des 20-24 ans (plus de 22 % de l'effectif chaque année). Ces trois groupes d'âge jumelés représentent annuellement depuis 1992-1993, presque 90 % de l'effectif de la formation ordinaire. Si on se réfère à la première décennie (1992-2000), on observe, au fil des ans, une tendance à la hausse chez les 18-19 ans et les 20-24 ans. En moins de dix ans, la proportion d'étudiantes et d'étudiants de 18-19 ans est passée d'environ 40 % à environ 44 %. Durant la même période, on observe une légère diminution de la proportion de jeunes de 17 ans et moins et une représentation relativement moins grande des étudiantes et des étudiants âgés de 25 ans et plus. Entre 2000 et 2010, c'est presque la tendance inverse qu'on observe avec un recul de la représentation des groupes d'âge des jeunes de 18-19 ans et de 20-24 ans et une augmentation de celle des groupes plus âgés (25-54 ans) et de la proportion de jeunes de 17 ans et moins. Entre 2010 et 2019, la représentation du groupe de 18-19 ans a continué à diminuer et son niveau en 2018-2019 est semblable

à celui atteint en 1992-1993. Pour le groupe de 17 ans et moins, sa représentation a également baissé, pour atteindre en 2018-2019 un niveau inférieur à celui de 1992-1993. Dans le même temps, la représentation des autres groupes d'âge a continué de progresser, mais seuls les groupes d'âge 20-24 ans et 25-29 ans ont atteint une représentation en 2018-2019 supérieure à celle atteinte en 1992-1993.

**Tableau 1.1**

Répartition en pourcentage de l'effectif de la formation ordinaire selon le groupe d'âge au 30 septembre de l'année scolaire d'admission : de 1992-1993 à 2018-2019

Groupe d'âge	1992-1993	1995-1996	1999-2000	2004-2005	2009-2010	2014-2015	2018-2019
17 ans et moins	25,82 %	25,21 %	24,87 %	24,71 %	26,80 %	24,24 %	24,59 %
18-19 ans	40,48 %	42,47 %	43,88 %	41,92 %	43,07 %	41,21 %	40,95 %
20-24 ans	22,61 %	24,10 %	24,71 %	25,95 %	22,47 %	25,29 %	24,13 %
25-29 ans	4,58 %	3,79 %	3,37 %	4,29 %	4,13 %	4,74 %	5,43 %
30-34 ans	2,57 %	1,92 %	1,41 %	1,46 %	1,68 %	2,15 %	2,09 %
35-39 ans	1,74 %	1,24 %	0,88 %	0,86 %	0,94 %	1,25 %	1,48 %
40-44 ans	1,02 %	0,74 %	0,51 %	0,48 %	0,53 %	0,64 %	0,80 %
45-49 ans	0,52 %	0,33 %	0,22 %	0,21 %	0,26 %	0,30 %	0,33 %
50-54 ans	0,24 %	0,11 %	0,09 %	0,09 %	0,09 %	0,12 %	0,13 %
55 ans et plus	0,41 %	0,09 %	0,06 %	0,03 %	0,05 %	0,05 %	0,09 %
<b>Total (N=effectif total)</b>	<b>100 % (N= 184 987)</b>	<b>100 % (N=190 651)</b>	<b>100 % (N=182 779)</b>	<b>100 % (N=170 468)</b>	<b>100 % (N=192 155)</b>	<b>100 % (N=201 750)</b>	<b>100 % (N=194 334)</b>

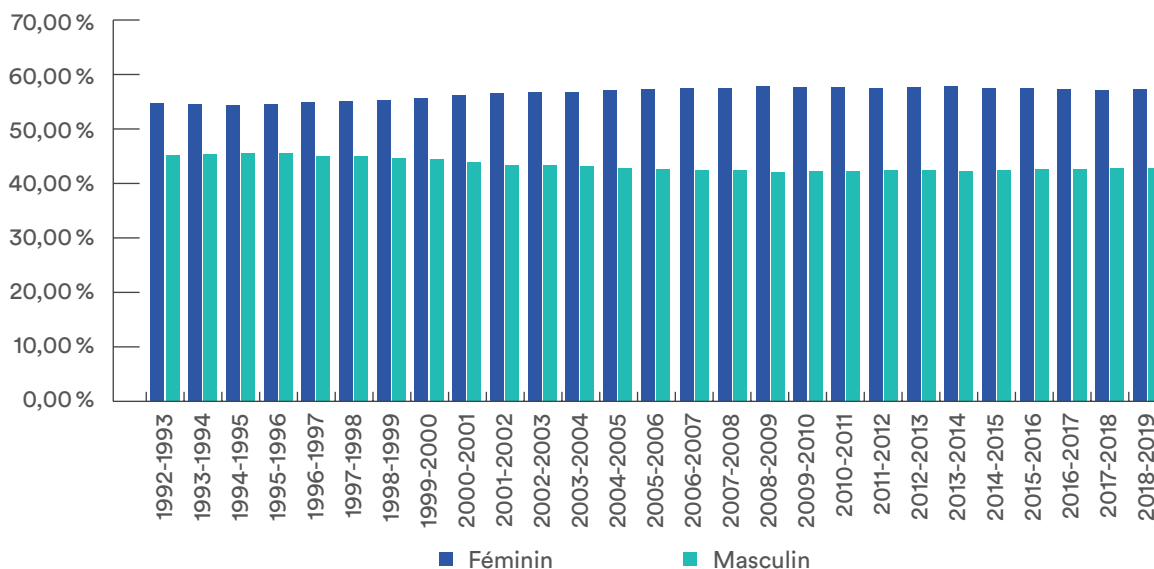
Source : Système de gestion de l'effectif étudiant au collégial (Socrate), ministère de l'Enseignement supérieur. Traitement des données effectué par le Conseil supérieur de l'éducation, novembre 2020 (Réf. : effectif\_an\_CSÉ.xlsx).

## Évolution de l'effectif inscrit à la formation ordinaire selon le sexe

Les résultats présentés dans le graphique 1.3 montrent une répartition selon le sexe qui a évolué au fil des années. Les femmes restent majoritaires et cette tendance est à la hausse depuis 1992-1993. On est passé d'une proportion de femmes de 54,78 % en 1992-1993 à 57,22 % en 2018-2019 avec un pic à 57,86 % atteint en 2008-2009.

### Graphique 1.3

Répartition en pourcentage de l'effectif selon le sexe :  
de 1992-1993 à 2018-2019



Source : Système de gestion de l'effectif étudiant au collégial (Socrate), ministère de l'Enseignement supérieur. Traitement des données effectué par le Conseil supérieur de l'éducation, novembre 2020 (Réf. : effectif\_an\_CSÉ.xlsx).

## Évolution de l'effectif inscrit à la formation ordinaire selon le statut juridique

Le tableau 1.2 présente des données de la répartition de l'effectif selon le statut juridique au Canada. Entre 1992 et 2000, on observe à la formation ordinaire une certaine stabilité de la proportion de l'effectif étudiant ayant la citoyenneté canadienne, autour de 96 %. Depuis le début des années 2000 jusqu'en 2018-2019, on note au collégial une tendance à la baisse de la proportion d'étudiantes et d'étudiants qui ont la citoyenneté canadienne. Cette tendance à la baisse s'est accélérée dans la dernière décennie (2010-2019). Du côté des personnes qui n'ont pas la citoyenneté canadienne, depuis 1992-1993, on note une tendance à la hausse de leur représentation, surtout chez les personnes qui ont un statut de résident permanent. En 2018-2019, environ neuf personnes sur cent étaient soit résidentes permanentes, soit résidentes temporaires, contre environ quatre personnes sur cent en 1992-1993. Cette tendance illustre la croissance plus forte de l'effectif étudiant de la population n'ayant pas la citoyenneté canadienne comparativement à celle de l'effectif étudiant de la population ayant la citoyenneté canadienne dans le réseau collégial québécois.

**Tableau 1.2**

Répartition en pourcentage de l'effectif de la formation ordinaire au collégial selon le statut juridique au Canada : de 1992-1993 à 2018-2019

Statut juridique au Canada	1992-1993	1995-1996	1999-2000	2004-2005	2009-2010	2014-2015	2018-2019
Citoyen canadien	95,96 %	96,20 %	95,88 %	94,98 %	94,89 %	93,09 %	91,03 %
Autochtone	0,43 %	0,30 %	0,24 %	0,30 %	0,25 %	0,17 %	0,14 %
Réfugié reconnu*		0,04 %	0,04 %	0,08 %	0,02 %	0,05 %	0,03 %
Résident permanent	0,00 %	2,53 %	2,05 %	2,76 %	3,32 %	4,40 %	4,80 %
Résident temporaire	3,61 %	0,93 %	1,80 %	1,87 %	1,51 %	2,24 %	4,00 %
<b>Total (N=effectif total)</b>	<b>100 % (N=184 987)</b>	<b>100 % (N=190 651)</b>	<b>100 % (N=182 779)</b>	<b>100 % (N=170 468)</b>	<b>100 % (N=192 155)</b>	<b>100 % (N=201 750)</b>	<b>100 % (N=194 334)</b>

\* Données disponibles à partir de 1994-1995.

Source : Système de gestion de l'effectif étudiant au collégial (Socrate), ministère de l'Enseignement supérieur. Traitement des données effectué par le Conseil supérieur de l'éducation, novembre 2020 (Réf. : effectif\_an\_CSÉ.xlsx).



## 2 Profil scolaire de la population étudiante à la formation ordinaire : de 1992-1993 à 2018-2019

### Évolution de l'effectif inscrit à la formation ordinaire selon le bloc régional de fréquentation

Le tableau 2.1 présente des données de la répartition de l'effectif selon le bloc régional de l'établissement d'enseignement collégial que fréquente l'étudiante ou l'étudiant. Les dix-sept régions administratives du Québec ont été regroupées en trois blocs régionaux<sup>5</sup> : les régions ressources, les régions manufacturières et les régions urbaines. Les régions ressources sont des régions administratives où la densité de la population est faible. L'économie y est particulièrement tributaire de l'hydroélectricité et de l'extraction des ressources, dont la production est acheminée en majorité à l'extérieur du Québec (ministère de l'Économie et de l'Innovation, 2020, p. 12). Ces régions comprennent le Bas-Saint-Laurent, l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord, le Nord-du-Québec et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Les régions manufacturières sont des régions administratives où le secteur manufacturier occupe généralement une place importante (ministère de l'Économie et de l'Innovation, 2020, p. 12). Ces régions comprennent le Saguenay-Lac-Saint-Jean, la Mauricie, l'Estrie, la Chaudière-Appalaches, Lanaudière, les Laurentides, la Montérégie et le Centre-du-Québec. Les régions urbaines se distinguent des autres régions par un faible pourcentage d'emplois dans le secteur primaire et une place prépondérante du secteur tertiaire dans la structure économique (Ministère de l'Économie et de l'Innovation, 2020, p. 12). Ces régions comprennent la Capitale-Nationale, Montréal, l'Outaouais et Laval.

Les régions urbaines sont le bloc régional le plus important au Québec en ce qui concerne l'effectif étudiant à la formation ordinaire. Entre 1992 et 2019, on observe une tendance à la hausse de son poids dans l'effectif total à la formation ordinaire. Cette proportion, qui au fil des années est restée la plus importante parmi les trois blocs régionaux, est passée de 53,95 % en 1992-1993 à 55,91 % en 2018-2019. Durant cette période, les régions urbaines ont vu également leur effectif augmenter. Il est passé de 99 792 en 1992-1993 à 108 655 en 2018-2019, soit une augmentation d'environ 9 %. Les régions manufacturières sont le deuxième bloc régional le plus important pour ce qui est de l'effectif étudiant à la formation ordinaire. Entre 1992 et 2019, on observe une légère augmentation du pourcentage des personnes qui suivent leur formation ordinaire dans l'une des régions manufacturières. Ce pourcentage est passé de 37,74 % en

5 Ce regroupement en trois blocs régionaux correspond à celui utilisé dans le document *Portrait économique des régions du Québec* (ministère de l'Économie et de l'Innovation, 2020, p. 12).



1992-1993 à 38,57 % en 2018-2019. L'effectif à la formation ordinaire des régions manufacturières est passé de 69 805 en 1992-1993 à 74 947 en 2018-2019, soit une hausse d'environ 7 %, qui reste cependant inférieure à celle observée dans les régions urbaines. Entre 1992 et 2019, contrairement aux autres blocs régionaux, on observe dans les régions ressources une tendance à la baisse de son importance dans l'effectif total à la formation ordinaire. La proportion de personnes qui suivent leur formation ordinaire dans l'une des régions ressources est passée de 8,32 % en 1992-1993 à 5,52 % en 2018-2019, soit une baisse d'environ trois points de pourcentage. Dans le même temps, son effectif, qui est le plus faible comparativement aux autres blocs régionaux, est passé de 15 390 en 1992-1993 à 10 732 en 2018-2019, soit une diminution d'environ 30 % en moins de trente ans.

**Tableau 2.1**

**Répartition en pourcentage de l'effectif de la formation ordinaire selon le bloc régional de fréquentation : de 1992-1993 à 2018-2019**

Bloc régional de fréquentation	1992-1993	1995-1996	1999-2000	2004-2005	2009-2010	2014-2015	2018-2019
Régions ressources	8,32 %	8,12 %	7,68 %	6,86 %	6,34 %	5,82 %	5,52 %
Régions manufacturières	37,74 %	38,37 %	38,33 %	37,73 %	38,98 %	39,02 %	38,57 %
Régions urbaines	53,95 %	53,50 %	53,99 %	55,41 %	54,67 %	55,13 %	55,91 %
<b>Total (N=effectif total)</b>	<b>100 % (N=184 987)</b>	<b>100 % (N=190 651)</b>	<b>100 % (N=182 779)</b>	<b>100 % (N=170 468)</b>	<b>100 % (N=192 155)</b>	<b>100 % (N=201 750)</b>	<b>100 % (N=194 334)</b>

Source : Système de gestion de l'effectif étudiant au collégial (Socrate), ministère de l'Enseignement supérieur. Traitement des données effectué par le Conseil supérieur de l'éducation, novembre 2020 (Réf. : effectif\_an\_CSÉ.xlsx)

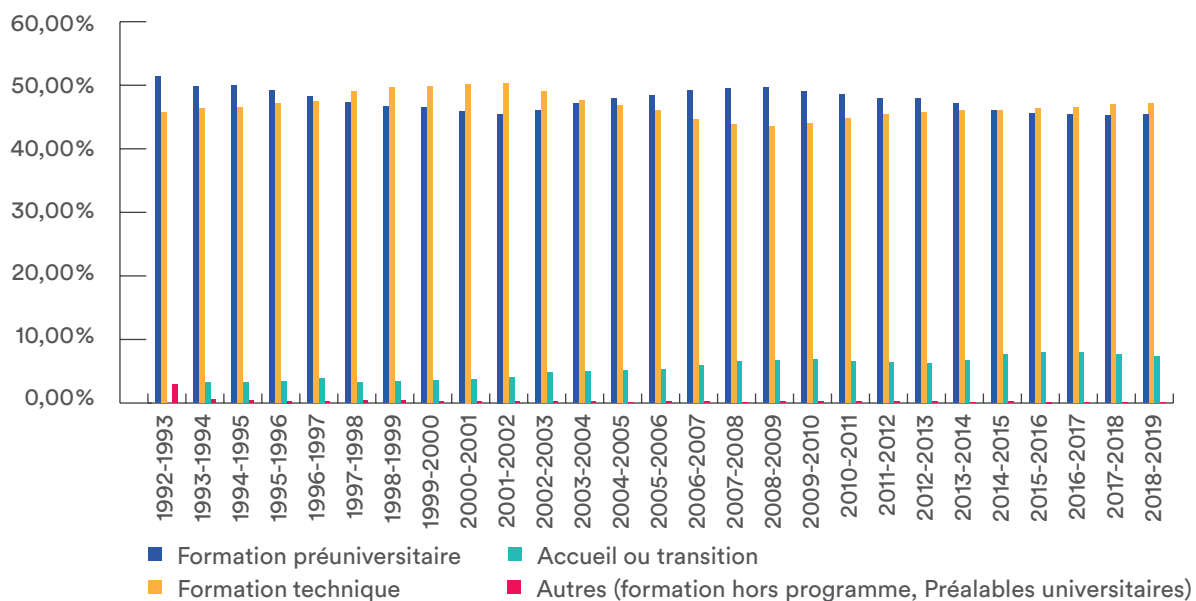
## Évolution de la répartition de l'effectif de la formation ordinaire selon le type de formation

De manière générale, entre 1992 et 2019, les résultats présentés dans le graphique 2.1 montrent une tendance à la baisse du poids de la formation préuniversitaire dans l'effectif de la formation ordinaire. Entre 1992 et 2004, on note une baisse continue de la proportion de personnes inscrites à la formation préuniversitaire. On est passé d'un pic de 51,44 % en 1992-1993 à 45,98 % en 2002-2003. Ensuite, il y a eu une légère remontée entre 2003 et 2009 (de 47,16 % en 2003-2004 à 49,60 % en 2008-2009). Depuis 2008-2009, la tendance est à la baisse. En 2018-2019, le poids de l'effectif de la formation préuniversitaire dans la formation ordinaire était de 45,45 %, soit une diminution d'environ six points de pourcentage par rapport à son niveau de 1992-1993. La tendance à la baisse concerne également l'effectif total inscrit à la formation préuniversitaire. Son effectif est passé de 95 165 en 1992-1993 à 88 322 en 2018-2019.

Du côté de la formation technique, c'est une dynamique inverse qu'on observe. Son pourcentage est passé de 45,67 % en 1992-1993 à 47,11 % en 2018-2019. Durant cette période, son effectif a également augmenté (84 482 en 1992-1993 contre 91 556 en 2018-2019). En accueil ou transition<sup>6</sup>, la tendance à la hausse est encore plus forte que celle à la formation technique. On est passé d'un pourcentage de 3,30 % en 1993-1994 à un pourcentage de 7,32 % en 2018-2019. Son effectif est quant à lui passé de 6 314 en 1993-1994 à 14 229 en 2018-2019. En ce qui concerne les autres formations (formation hors programme<sup>7</sup>, Préalables universitaires<sup>8</sup>), la tendance est à la baisse. Leur poids dans l'effectif total est passé d'un pic de 2,89 % en 1992-1993 à 0,12 % en 2018-2019. Leur effectif suit également la même tendance, soit de 5 340 en 1992-1993 à 227 en 2018-2019. Depuis 2015-2016, la formation technique est passée devant la formation préuniversitaire et est par conséquent devenue la formation à l'enseignement ordinaire qui a le plus d'étudiantes et d'étudiants.

## Graphique 2.1

### Répartition en pourcentage de l'effectif de la formation ordinaire selon le type de formation : de 1992-1993 à 2018-2019



Source : Système de gestion de l'effectif étudiant au collégial (Socrate), ministère de l'Enseignement supérieur. Traitement des données effectué par le Conseil supérieur de l'éducation, novembre 2020 (Réf. : effectif\_an\_CSÉ.xlsx).

- 6 Le programme d'accueil ou de transition, qui s'intitule désormais cheminement Tremplin DEC, découle de la réforme de 1993. Par conséquent, dans le système Socrate, l'effectif du programme d'accueil ou de transition n'est comptabilisé qu'à partir de 1993-1994. C'est la raison pour laquelle nous présentons pour ce programme, les données à partir de 1993-1994 plutôt qu'à partir de 1992-1993.
- 7 La formation hors programme est suivie sans objectif d'obtention de diplôme. Elle offre la possibilité aux personnes de suivre un ou plusieurs cours sans s'inscrire à un programme.
- 8 Le cheminement Préalables universitaires permet d'accéder à un programme d'études universitaires. Il offre aux personnes ayant déjà entrepris des études collégiales la possibilité de faire un ou plusieurs cours préalables au programme de leur choix pour l'université.

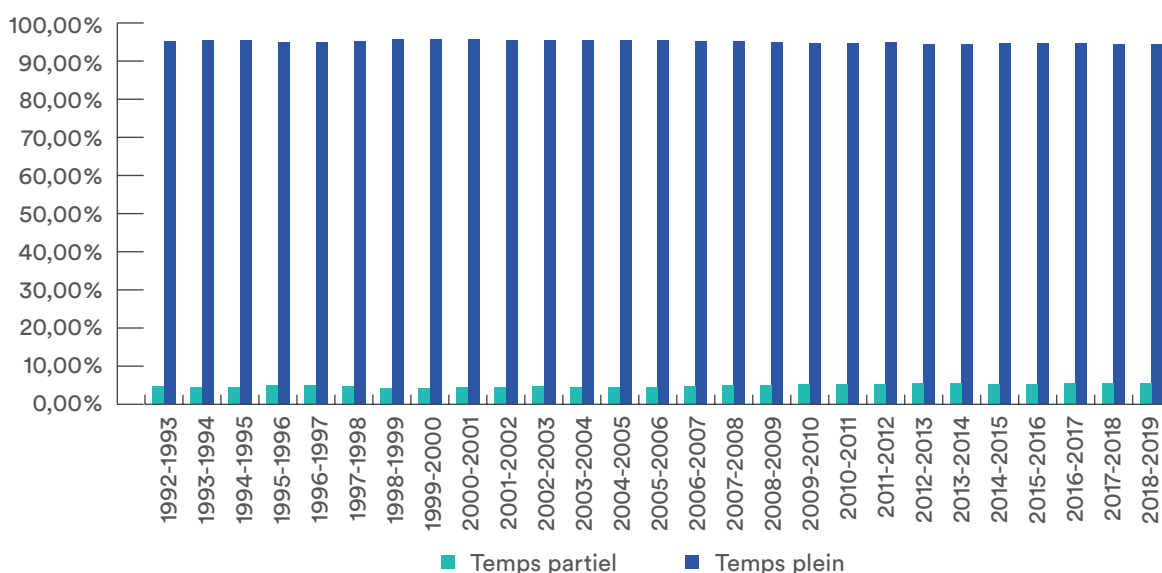


## Évolution de la répartition de l'effectif de la formation ordinaire selon le type de fréquentation scolaire

Comme le montre le graphique 2.2, depuis 1992-1993, on observe une répartition assez stable de l'effectif de la formation ordinaire selon le type de fréquentation scolaire (temps plein ou temps partiel). Entre 1992 et 2019, la proportion de personnes inscrites à temps plein est passée de 95,18 % en 1992-1993 à 94,40 % en 2018-2019. Chaque année, cette proportion a varié légèrement autour de 95 %, soit presque la totalité de l'effectif à la formation ordinaire. Le pic d'une valeur de 95,73 % a été atteint en 1999-2000. À partir de cette année scolaire, on observe une légère tendance à la baisse du poids de la fréquentation à temps plein dans la formation ordinaire au profit de la fréquentation à temps partiel. Depuis 2009-2010, le poids de la fréquentation à temps plein dans la formation ordinaire a toujours été inférieur à 95 %, soit un niveau inférieur à celui atteint en 1992-1993.

### Graphique 2.2

Répartition en pourcentage de l'effectif de la formation ordinaire selon le type de fréquentation scolaire : de 1992-1993 à 2018-2019



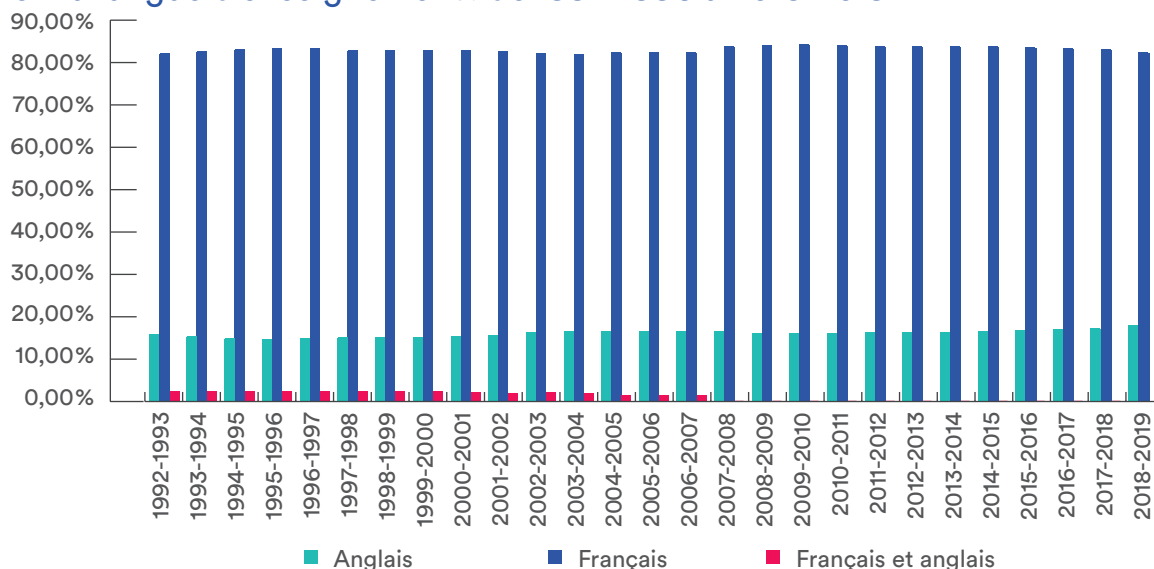
Source : Système de gestion de l'effectif étudiant au collégial (Socrate), ministère de l'Enseignement supérieur. Traitement des données effectué par le Conseil supérieur de l'éducation, novembre 2020 (Réf. : effectif\_an\_CSÉ.xlsx).

## Évolution de la proportion de l'effectif de la formation ordinaire selon la langue d'enseignement de l'établissement collégial fréquenté

Les résultats présentés dans le graphique 2.3 montrent la répartition de l'effectif de la formation ordinaire selon la langue d'enseignement<sup>9</sup> de l'établissement collégial fréquenté par l'étudiante ou l'étudiant. Entre 1992 et 2019, on observe une évolution non linéaire de la proportion de personnes qui suivent une formation ordinaire dans un établissement où la langue d'enseignement est le français. De 1992-1993 à 2018-2019, entre 82,07 % et 84,18 % des personnes suivaient chaque année une formation ordinaire dans un établissement où la langue d'enseignement était le français, avec un pic atteint en 2009-2010. Durant les années 1990, on observe une légère hausse de la proportion de personnes qui suivent une formation ordinaire dans un établissement où la langue d'enseignement est le français. Cette proportion est passée de 82,07% en 1992-1993 à 82,79% en 1999-2000. Entre 2000 et 2010, cette proportion va passer de 82,65 % en 2000-2001 à 84,18 % en 2009-2010, avec un creux de 81,84 % atteint en 2003-2004. Durant la dernière décennie, on observe une tendance à la baisse de la proportion de personnes qui suivent une formation ordinaire dans un établissement où la langue d'enseignement est le français. Cette proportion est passée de 84,02 % en 2010-2011 à 82,14 % en 2018-2019, soit un niveau inférieur à celui atteint en 1992-1993. Entre 1992 et 2019, la proportion de personnes qui suivent une formation ordinaire dans un établissement où la langue d'enseignement est l'anglais est passée de 15,69 % en 1992-1993 à un pic de 17,86 % en 2018-2019.

### Graphique 2.3

#### Répartition en pourcentage de l'effectif de la formation ordinaire selon la langue d'enseignement : de 1992-1993 à 2018-2019



Source : Système de gestion de l'effectif étudiant au collégial (Socrate), ministère de l'Enseignement supérieur. Traitement des données effectué par le Conseil supérieur de l'éducation, novembre 2020 (Réf. : effectif\_an\_CSÉ.xlsx).

9 Pour un organisme appartenant à l'enseignement collégial, la langue d'enseignement fait référence à la langue dans laquelle cet organisme offre l'enseignement à la majorité de ses étudiantes et de ses étudiants. De plus, pour les programmes menant à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC), la langue d'enseignement d'un organisme fait référence à la seule langue dans laquelle les cours de langue d'enseignement et littérature sont offerts. Depuis 2007, les collèges ne peuvent déclarer qu'une seule langue d'enseignement : le français ou l'anglais (Olivier, 2017). C'est la raison pour laquelle, à partir de 2007-2008, il n'existe pas de données pour la catégorie «Français et anglais».

## Évolution de la proportion de l'effectif de la formation ordinaire selon la famille de programmes

Le tableau 2.2 présente l'évolution de la répartition de l'effectif de la formation ordinaire par famille de programmes. Dans les programmes préuniversitaires, on observe durant les années 1990 une augmentation de la proportion de personnes inscrites en Arts et en Arts et lettres. La famille de programmes dite « Multiples », qui comprend les programmes menant à l'obtention de deux DEC, a vu également la proportion de son effectif augmenter. Dans le même temps, on observe une baisse du poids des programmes en Sciences humaines et en Sciences dans l'effectif total à l'enseignement ordinaire. Du côté des programmes techniques, on note une tendance à la hausse du poids de la famille de programmes Techniques administratives (de 14,99 % en 1992-1993 à 17,53 % en 1999-2000) et Techniques artistiques (de 3,87 % en 1992-1993 à 5,87 % en 1999-2000). Les autres programmes techniques ont connu une évolution stable entre 1992 et 2000.

Entre 2000 et 2010, la dynamique est différente. On note une tendance à la baisse du poids de l'effectif en Arts et une tendance à la hausse en Arts et lettres et en Sciences humaines. L'évolution est assez stable du côté des Sciences et des programmes Multiples. Pour les programmes techniques, durant cette même période, on observe une baisse du poids de l'effectif des Techniques administratives et des Techniques physiques. La proportion de l'effectif en Techniques artistiques est restée stable alors que la tendance était à la hausse du côté des Techniques biologiques et des Techniques humaines.

Entre 2010 et 2019, on observe une stabilité du poids de l'effectif de la famille de programmes des Arts et des programmes Multiples. Ces dernières années, la tendance est à la baisse en Arts et en Sciences humaines, et elle est à la hausse en Sciences. Dans les programmes techniques, entre 2010 et 2019, seules les Techniques administratives ont connu une augmentation du poids de leur effectif. le poids des autres programmes techniques est resté relativement stable durant la même période.

De manière générale, entre 1992 et 2019, on note une baisse de la proportion de l'effectif des programmes préuniversitaires. Seuls deux programmes préuniversitaires (Arts et lettres, Multiples) ont des effectifs qui ont une proportion en 2018-2019 supérieure à celle en 1992-1993, tandis que c'est l'inverse dans les familles de programmes des Sciences, des Arts et des Sciences humaines. Du côté des programmes techniques, entre 1992 et 2019, on observe plutôt une hausse de la proportion de l'effectif. Contrairement à la famille de programmes des Techniques administratives et celle des Techniques physiques, les proportions en 2018-2019 de l'effectif de la famille de programmes des Techniques artistiques, celle des Techniques biologiques et celle des Techniques humaines sont supérieures à leur niveau de 1992-1993. Même si on observe une tendance à la baisse de son poids dans l'effectif total, la famille de programme des Sciences humaines reste cependant le programme où on trouve le plus d'étudiantes et d'étudiants à l'enseignement ordinaire.

**Tableau 2.2**

Répartition en pourcentage de l'effectif de la formation ordinaire selon la famille de programmes : de 1992-1993 à 2018-2019

Famille de programmes	1992-1993	1995-1996	1999-2000	2004-2005	2009-2010	2014-2015	2018-2019
Arts	3,81 %	4,23 %	4,15 %	2,27 %	2,07 %	1,93 %	1,82 %
Arts et lettres*	2,80 %	3,42 %	4,63 %	6,56 %	6,40 %	4,96 %	4,90 %
Sciences	14,49 %	13,45 %	12,64 %	12,18 %	12,49 %	12,93 %	13,87 %
Multiples**		0,52 %	1,23 %	1,48 %	1,60 %	1,47 %	1,59 %
Sciences humaines	30,15 %	27,30 %	23,57 %	25,10 %	26,24 %	24,54 %	22,95 %
Techniques administratives	14,99 %	16,00 %	17,53 %	11,45 %	9,83 %	10,69 %	12,00 %
Techniques artistiques	3,87 %	4,16 %	5,22 %	5,74 %	5,90 %	5,16 %	5,26 %
Techniques biologiques	8,80 %	9,13 %	8,82 %	11,86 %	11,60 %	12,61 %	12,61 %
Techniques humaines	7,59 %	7,42 %	7,69 %	9,38 %	9,60 %	10,40 %	10,23 %
Techniques physiques	10,42 %	10,43 %	10,52 %	8,40 %	6,99 %	7,20 %	7,01 %
Sans objet***	3,08 %	3,93 %	4,00 %	5,59 %	7,28 %	8,12 %	7,76 %
<b>Total (N=effectif total)</b>	<b>100 % (N=184 987)</b>	<b>100 % (N=190 651)</b>	<b>100 % (N=182 779)</b>	<b>100 % (N=170 468)</b>	<b>100 % (N=192 155)</b>	<b>100 % (N=201 750)</b>	<b>100 % (N=194 334)</b>

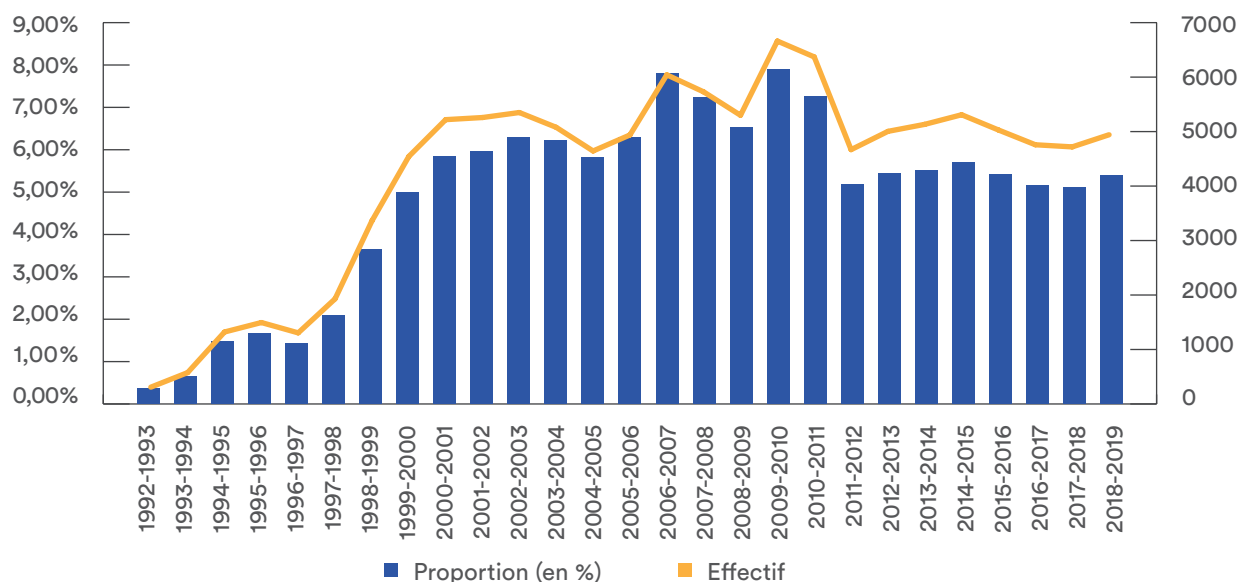
Source : Système de gestion de l'effectif étudiant au collégial (Socrate), ministère de l'Enseignement supérieur. Traitement des données effectué par le Conseil supérieur de l'éducation, novembre 2020 (Réf. : effectif\_an\_CSÉ.xlsx).

## Évolution de la répartition de l'effectif à l'enseignement ordinaire (formation technique) selon l'indicateur d'alternance travail-études (ATE)

L'Alternance travail-études (ATE) est une formule éducative qui permet aux personnes inscrites en formation professionnelle ou technique de réaliser au moins deux stages en milieu de travail (représentant un minimum de 20 % des heures du programme de formation) dans le cadre de leur programme d'études (ministère de l'Éducation et ministère de l'Enseignement supérieur, 2021). Ces stages sont rémunérés<sup>10</sup>. Le graphique 2.4 présente l'évolution de l'effectif et de la proportion de personnes inscrites à un programme d'études techniques qui est admissible à la formule de l'alternance travail-études. Si on considère uniquement l'effectif inscrit à la formation technique, de 1992-1993 à 1999-2000, on note une tendance à la hausse de la proportion de personnes qui se sont inscrites à un programme offrant l'ATE. On est passé d'un pourcentage de 0,36% en 1992-1993 à un pourcentage de 4,99% en 1999-2000. Entre 2000 et 2010, la tendance à la hausse se poursuit mais elle est moins forte que la précédente (de 5,85% en 2000-2001 à 7,89% en 2009-2010). De 2010-2011 à 2011-2012, on observe une baisse de la proportion de personnes inscrites d'environ deux points de pourcentage (de 7,25% en 2010-2011 à 5,18% en 2011-2012). Par la suite, cette proportion va se stabiliser autour de 5,5%, soit un niveau supérieur à celui de 1992-1993. Entre 1992 et 2019, l'effectif des personnes inscrites dans un programme offrant l'ATE est passé de 308 en 1992-1993 à 4 942 en 2018-2019, avec un pic de 6 662 atteint en 2009-2010.

**Graphique 2.4**

### Évolution de l'effectif et de la proportion de personnes inscrites à un programme ATE : de 1992-1993 à 2018-2019



Source : Système de gestion de l'effectif étudiant au collégial (Socrate), ministère de l'Enseignement supérieur. Traitement des données effectué par le Conseil supérieur de l'éducation, novembre 2020 (Réf. : effectif\_an\_CSÉ.xlsx).

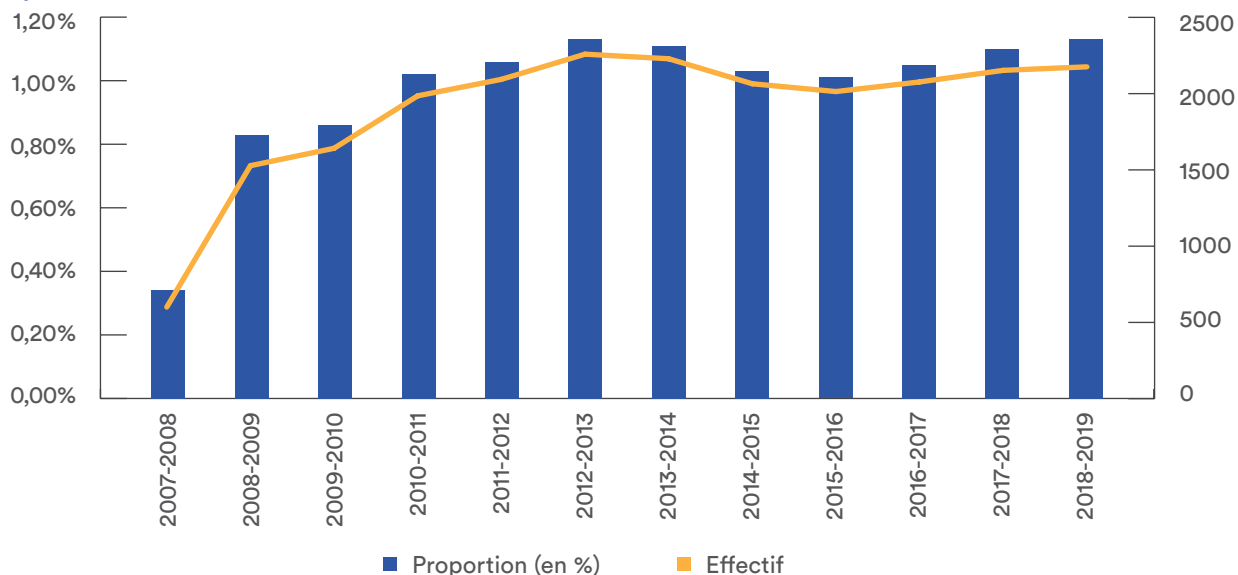
<sup>10</sup> Les stages en alternance travail-études s'ajoutent à la durée totale du programme d'études, ce qui a pour effet de prolonger la durée de celui-ci. « Bien qu'un projet d'alternance travail-études puisse prolonger la durée de la formation, il ne peut entraîner une augmentation ni une réduction du nombre d'heures prévues dans le programme d'études ou du nombre d'unités qu'il comporte. » (ministère de l'Enseignement supérieur, 2020, p.3.)

## Évolution de l'effectif à l'enseignement ordinaire selon l'indicateur de cheminement DEC-BAC

Le cheminement DEC-BAC est une entente entre un collège et une université qui permet une reconnaissance de certains acquis de la formation au collégial (DEC) par une université (baccalauréat). Cela permet à l'étudiante ou à l'étudiant qui suit ce cheminement de raccourcir la durée prévue de ses études universitaires. Les données sur le cheminement DEC-BAC n'apparaissent dans le système Socrate qu'à partir de l'année scolaire 2007-2008. Entre 2007 et 2019, comme le montre le graphique 2.5, on note une tendance à la hausse de la proportion de personnes qui suivent un cheminement DEC-BAC. Toutefois son poids dans l'effectif total à la formation ordinaire reste relativement faible. On est passé de 0,34 % en 2007-2008 à 1,13 % en 2018-2019. Durant cette période, l'effectif qui suit un cheminement DEC-BAC est passé de 613 en 2007-2008 à 2 188 en 2018-2019, avec un pic de 2 271 atteint en 2012-2013.

### Graphique 2.5

#### Évolution de l'effectif et de la proportion de personnes qui suivent un cheminement DEC-BAC : de 1992-1993 à 2018-2019



Source : Système de gestion de l'effectif étudiant au collégial (Socrate), ministère de l'Enseignement supérieur. Traitement des données effectué par le Conseil supérieur de l'éducation, novembre 2020 (Réf. : effectif\_an\_CSÉ.xlsx).

## Conclusion

À l'image de la population québécoise, la population étudiante du réseau collégial québécois s'est transformée depuis la dernière grande réforme de l'enseignement collégial, en 1993. À l'enseignement ordinaire, la population étudiante a augmenté principalement dans les régions urbaines et manufacturières. Ces dernières années, le réseau collégial accueille une population étudiante à l'enseignement ordinaire qui est en moyenne de plus en plus âgée, mais qui reste en moyenne plus jeune qu'il y a presque trente ans. Les femmes restent majoritaires au sein de l'effectif de la formation ordinaire avec une représentation de plus en plus importante. La proportion et l'effectif des étudiantes et des étudiants avec un statut de résident temporaire ou de résident permanent ont augmenté au fil des années. Pour ce qui est des choix scolaires, la proportion d'étudiantes et d'étudiants inscrits à temps partiel a augmenté de même que la proportion de personnes qui suivent une formation ordinaire dans un établissement où la langue d'enseignement est l'anglais. La formation préuniversitaire n'est plus la formation qui a le plus d'étudiantes et d'étudiants à l'enseignement ordinaire. Elle a été déclassée par la formation technique. Bien que les proportions soient encore relativement faibles, on observe au fil des années une augmentation de l'effectif étudiant qui opte pour la formule de l'alternance travail-études ou pour le cheminement DEC-BAC. Au regard des changements démographiques et scolaires observés au sein de la population étudiante au collégial, on peut s'interroger sur l'évolution du cadre de la formation au collégial en réponse aux besoins d'une population étudiante de plus en plus diversifiée.

## Bibliographie

Conseil supérieur de l'éducation (1997). *Pour une formation générale bien enracinée dans les études techniques collégiales*, Sainte-Foy, Le Conseil, 88 p., réf. du 14 octobre 2021, <https://www.cse.gouv.qc.ca/publications/formation-generale-enracinee-techniques-collegiales-50-0416/>.

Ministère de l'Économie et de l'Innovation (2020). *Portrait économique des régions du Québec*, éd. 2020, 119 p., Québec, Le Ministère, 120 p., réf. du 14 octobre 2021, [https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/content/documents\\_soutien/regions/portraits\\_regionaux/20200322-PERQ-2020.pdf](https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/content/documents_soutien/regions/portraits_regionaux/20200322-PERQ-2020.pdf).

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (2019). *Guide de référence : la gestion du dossier de l'élève de l'admission à la sanction*, Québec, Le Ministère, 40 p.

Ministère de l'Éducation et Ministère de l'Enseignement supérieur (2021). *Alternance travail-études*, réf. du 14 octobre 2021, <http://www.education.gouv.qc.ca/employeurs/alternance-travail-etudes/>.

Ministère de l'Enseignement supérieur (2020). *L'alternance travail-études en formation technique*, Québec, Le Ministère, 14 p., réf. du 14 octobre 2021, [http://ate.inforoutefpt.org/images/i\\_uploads/documents/ATE\\_Guide.pdf](http://ate.inforoutefpt.org/images/i_uploads/documents/ATE_Guide.pdf).

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science (1993). *Des collèges pour le Québec du XXI<sup>e</sup> siècle*, Enseignement collégial québécois : orientations d'avenir et mesures de renouveau, Québec, Le Ministère, 39 p.

Olivier, Charles-Étienne (2017). *Langue et éducation au Québec : 2*, enseignement collégial, Montréal, Office québécois de la langue française, 16 p., réf. du 14 octobre 2021, [https://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/sociolinguistique/2017/20170331\\_etude2.pdf](https://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/sociolinguistique/2017/20170331_etude2.pdf).





**Conseil supérieur  
de l'éducation**

**Québec** 

   @csequebec  
cse.gouv.qc.ca

50-2116